

LE

REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE

NOUVELLES

La Municipalité vous invite à aimer sa toute nouvelle page Facebook [https://www.facebook.com/Municipalité de Saint-Liboire](https://www.facebook.com/Municipalité_de_Saint-Liboire). Lancée depuis quelques semaines, la page vient bonifier les informations que vous trouvez sur le site internet de la municipalité www.st-liboire.ca



2^e versement de taxes – échéance 22 juin 2020

MÉTHODES DE PAIEMENT



- **En ligne** – Dans votre liste de fournisseurs sur le site internet de votre institution financière, inscrire *Municipalité St-Liboire – Taxes (QC)*
- **Au comptoir de votre institution financière**
- **Par la poste ou chute à livres (chèque)** 21, place Mauriac, Saint-Liboire, Québec
J0H 1R0

RAPPORT DU MAIRE

Vous trouverez dans cette édition spéciale, le rapport du maire portant sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour la précédente année.



Saint-Liboire

ÉDITION SPÉCIALE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 2 juin 2020 à
19 h, à huis clos.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et
Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon,
Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins
formant quorum sous la présidence de Monsieur le
Maire Claude Vadnais.

Est également présente Madame France Desjardins,
directrice générale et secrétaire-trésorière, par
visioconférence.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 19 h.
France Desjardins, directrice générale est également
présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-06 -107

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-
François Chagnon et résolu à l'unanimité des
conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel
que déposé.

ORDRE DU JOUR :

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance
ordinaire du 5 mai 2020
- 1.4 Séance du conseil en temps de COVID-19

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Règlement taxation (tarification contrôle
animalier) – avis de motion
- 3.4 Dépôt rapport du maire 2020 incluant le
sommaire du rapport financier 2019
- 3.5 Résolution de concordance, de courte
échéance (renouvellement de prêt)
- 3.6 Résolution d'adjudication (renouvellement de
prêt)
- 3.7 Fermeture du bureau – période estivale
- 3.8 Achat de papeterie – déménagement 151, rue
Gabriel

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Contrat d'achat et installation d'un réservoir sur
camion incendie

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Nettoyage et caméra sur certains secteurs
réseau pluvial

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Demande de permis pour achat de pesticides
- 6.2 Achat et installation d'un variateur de vitesse
sur pompe de distribution #1

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Terrains à exclure de la zone de réserve
demande à la MRC des Maskoutains
- 7.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Camp de jour – demande des Loisirs St-Liboire
inc.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020

Résolution 2020-06-108

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves
Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 soit adopté tel que soumis.

1.4 Séance du conseil en temps de COVID-19

Résolution 2020-06-109

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que ladite séance soit publicisée (enregistrement audio) sur le site internet de la municipalité.
- Que le conseil statue que les services jugés essentiels de la municipalité sont les travaux publics, traitement des eaux, service incendie, service d'urbanisme et la bibliothèque. À noter que les citoyens doivent préalablement téléphoner au bureau municipal afin de prendre rendez-vous avec le service dont ils ont besoin, et ce, avant de se présenter. La prise de rendez-vous est nécessaire afin d'obtenir le service.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos ce point n'est donc pas traité car la Municipalité n'a reçu aucune question que ce soit par téléphone ou internet.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2020-06-110

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de mai 2020 totalisant la somme de 111 269,67 \$, en plus des salaires versés au montant de 46 411,96 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2020-06-111

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 152 322 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.3 Règlement numéro 321-20 modifiant le règlement 319-19 décrétant les taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice financier 2020-Avis de motion

Résolution 2020-06-112

Avis de motion

Avis de motion est donné par Serge Desjardins à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 321-20 modifiant le règlement 319-19 décrétant les taux de taxe et les différents tarifs pour l'exercice financier 2020.

L'objet de ce règlement est d'ajouter un article concernant les tarifs divers pour contrôle animalier le tout en relation avec le nouveau règlement provincial encadrant les chiens.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement séance tenante et les élus confirment en avoir reçu une copie.

3.4 Dépôt du rapport du maire 2020 incluant le sommaire du rapport financier 2019

Résolution 2020-06-113

Suite au dépôt du rapport du Maire, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que soit diffusé dans l'édition spéciale du journal Le Reflet et sur le site internet de la municipalité le rapport du maire 2020 ;
- qu'une période de 15 jours suivant la publication dudit rapport sur le site internet de la municipalité soit accordée aux citoyens afin de soumettre leurs questions et commentaires par courriel et que les réponses seront données lors de la séance subséquente, cette consigne s'applique à cause de la Covid-19 et que la séance du conseil ne peut se tenir en présence des citoyens.

3.5 Résolution de concordance et de courte échéance

Résolution 2020-06-114

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint Liboire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 349 900 \$ qui sera réalisé le 9 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
270-14	349 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts

municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 270-14, la Municipalité de Saint-Liboire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 9 juin 2020;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	19 700 \$
2022	20 100 \$
2023	20 600 \$
2024	21 100 \$ (à payer en 2025)
2025	246 800 \$ (à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 270-14 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

3.6 Résolution d'adjudication (renouvellement du prêt de 349 900\$)

Résolution 2020-06-115

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Liboire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système

électronique « *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 juin 2020, au montant de 349 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

19 700 \$	2,26500 %	2021
20 100 \$	2,26500 %	2022
20 600 \$	2,26500 %	2023
21 100 \$	2,26500 %	2024
268 400 \$	2,26500 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,26500 %

2 BANQUE ROYALE DU CANADA

19 700 \$	2,27000 %	2021
20 100 \$	2,27000 %	2022
20 600 \$	2,27000 %	2023
21 100 \$	2,27000 %	2024
268 400 \$	2,27000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,27000 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

19 700 \$	1,40000 %	2021
20 100 \$	1,50000 %	2022
20 600 \$	1,70000 %	2023
21 100 \$	1,85000 %	2024
268 400 \$	2,00000 %	2025

Prix : 98,49600 Coût réel : 2,31907 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE

DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Liboire accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE pour son emprunt par billets en date du 9 juin 2020 au montant de 349 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 270-14. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

3.7 Fermeture du bureau – période estivale

Résolution 2020-06-116

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la période durant laquelle le bureau municipal sera fermé en raison des vacances estivales ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la fermeture du bureau municipal du 17 juillet au 2 août 2020 inclusivement pour les vacances estivales des employées du service administratif. À noter que le service des travaux publics sera opérationnel, durant les deux semaines de vacances du service administratif, mais avec un personnel réduit.

3.8 Achat de papeterie – déménagement 151 rue Gabriel

Résolution 2020-06-117

Considérant le déménagement futur du bureau municipal dans l'immeuble de la Caisse;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à faire les achats requis pour la papeterie et autres fournitures pour le déménagement éventuel du bureau municipal dans l'immeuble du 151, rue Gabriel selon le budget voté de 4 000 \$ et d'en effectuer le paiement.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Contrat d'achat et installation d'un réservoir sur camion incendie

Résolution 2020-06-118

Considérant que la municipalité a préparé un devis pour achat et installation d'un réservoir sur camion incendie et qu'un seul soumissionnaire nous a répondu;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'octroyer le contrat d'achat et d'installation d'un réservoir sur camion incendie à Camions Hélie (2003) inc. selon son offre datée du 22 avril 2020 au montant d'environ 73 330 \$ plus les taxes applicables;
- D'autoriser monsieur le maire Claude Vadnais, et la directrice générale France Desjardins à procéder à la signature du contrat de gré à gré avec Camions Hélie (2003) inc. (monsieur André Hélie, directeur) ayant déjà procédé à la signature le 14 mai dernier.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Nettoyage et caméra sur certains secteurs pour le réseau pluvial

Résolution 2020-06-119

Considérant le besoin de procéder à l'inspection et au nettoyage du réseau pluvial dans certains secteurs de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- D'octroyer le contrat de nettoyage du réseau pluvial et caméra à Le Groupe ADE inc. pour nettoyage et inspection du réseau pluvial dans certains secteurs pour le réseau pluvial selon leur offre datée du 13 mai 2020 au montant d'environ 21 500 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que ce montant a déjà été prévu à la programmation de la TECQ 2019-2023.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Demande de permis pour achat de pesticides

Résolution 2020-06-120

Considérant le besoin d'obtenir un permis pour l'achat et l'épandage de pesticides aux étangs aérés auprès du Ministère de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques du Québec ;

En conséquence il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de permis pour achat et épandage de pesticides auprès du Ministère de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques du Québec le tout au montant d'environ 116 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.2 Achat et installation d'un variateur de vitesse sur pompe de distribution #1

Résolution 2020-06-121

Considérant le besoin de faire l'achat et l'installation d'un variateur de vitesse sur pompe de distribution #1 pour remplacement;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat et l'installation d'un variateur de vitesse sur la pompe de distribution #1 selon la soumission de Contrôle PM inc. datée du 20 mai 2020 au montant d'environ 4 940 \$ incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que ce montant pourra être admissible au programme de la TECQ.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Terrains à exclure de la zone de réserve – demande à la MRC des Maskoutains

Résolution 2020-06-122

Considérant que la Municipalité entreprendra bientôt des travaux de prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Deslauriers et Morin;

Considérant que la Municipalité souhaite permettre la construction sur les terrains vacants situés le long des rues impliquées par ces travaux afin d'optimiser les services, de les rentabiliser et d'alléger au maximum la facture des propriétaires concernés;

Considérant que ces terrains vacants sont situés à l'intérieur de l'affectation zone de réserve d'aménagement où la construction de bâtiment principal est interdite;

Considérant que cette demande vise les lots 1 346 036, 1 346 037 et 1 345 616, situés sur la rue Morin;

Considérant que Janie Rondeau, inspectrice en bâtiment, a préparé un rapport afin d'expliquer et justifier cette demande;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport préparé par Janie Rondeau, inspectrice en bâtiment daté du 21 mai 2020 et d'autoriser les demandes qui y sont formulées.

7.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ – 9391-8464 Québec inc.

Résolution 2020-06-123

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par 9391-8464 Québec inc. concernant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 1 345 725 et 1 345 729 situé sur le territoire de Saint-Liboire et sur le lot 1 840 278 situé sur le territoire de Saint-Simon;

Considérant que 9391-8464 Québec inc. souhaite implanter un centre de service autoroutier qui pourrait comprendre une station-service, un poste de lavage

de camion-remorque, un restaurant, un dépanneur, un atelier de réparation, vente et location de véhicules et autres activités connexes conformes à la réglementation municipale desservant les usagers de l'autoroute sur un site de 1,66 hectare sur les lots 1 345 725, 1 345 729 et 1 840 278;

Considérant que ce site était utilisé par le passé par une station-service et une résidence;

Considérant qu'en raison des usages du passé et de sa localisation, le site ne peut être récupéré pour la culture du sol;

Considérant que le projet n'a pas d'impact négatif sur l'agriculture en vertu des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en ce sens que :

- Le sol du site n'a pas de potentiel agricole et qu'il n'a pas de possibilité d'être utilisé pour des cultures en raison de ses usages antérieurs (station-service et résidence);
- Les usages prévus sont semblables aux usages de station-service qu'il y avait sur le site lors de l'entrée en vigueur de la Loi;
- Les usages prévus n'affecteront pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, compte tenu des autres usages commerciaux du voisinage;

Considérant que les critères de l'article 62 de la Loi applicables sont respectés;

Considérant que la propriété visée par la demande est adjacente à l'autoroute Jean-Lesage (autoroute 20), à proximité de la sortie 145 et est entourée par de nombreux usages non agricoles;

Considérant qu'il n'y a pas de site à l'extérieur de la zone agricole qui permettrait la réalisation de ce projet, particulièrement en raison du positionnement de l'autoroute Jean-Lesage;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage numéro 86-97;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande

d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de 9391-8464 Québec inc. concernant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 1,66 hectare sur les lots 1 345 725 et 1 345 729 et de confirmer que cette demande est conforme au règlement de zonage numéro 86 97.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Camp de jour – Demande des Loisirs St-Liboire inc.

Résolution 2020-06-124

Considérant que la Direction de la santé publique a donné son accord pour l'ouverture des camps de jour en contexte de COVID-19 et que les Loisirs St-Liboire inc. après calcul de différents scénarios en arrivent à un déficit;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les Loisirs St-Liboire inc. pour le service de camp de jour et que le conseil s'engage à rembourser les frais engendrés qui ne seront pas couverts ou remboursés par la subvention du gouvernement provincial sur présentation de pièces justificatives, et ce, à la fin des camps de jour.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Aucun comité

Monsieur Jean-François Chagnon : Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Monsieur Yves Winter : Jard-Boire

Monsieur Yves Taillon: Bassin versant – A.G.A. à venir le 9 juin par visioconférence

Monsieur Serge Desjardins: CCU

Madame Martine Bachand : Aucun comité

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : MRC

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos ce point n'est donc pas traité car la Municipalité n'a reçu aucune question que ce soit par téléphone ou internet.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 6 mai au 2 juin 2020 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2020-06-125

Il a été proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 19 H 45.

Claude Vadnais,
Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 juillet 2020.



RAPPORT DU MAIRE « 2020 » MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Chères citoyennes,

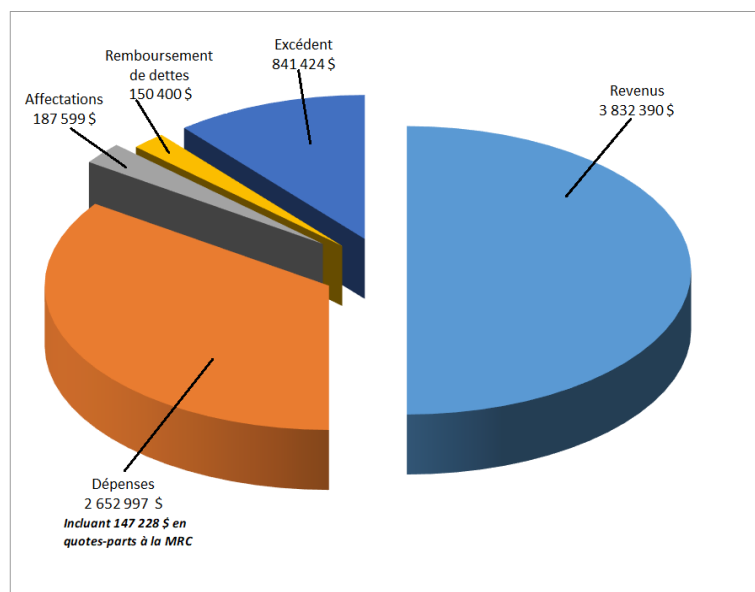
Chers citoyens,

Comme exigé par la Loi, à l'article 176.2.2 du Code Municipal, je dois faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour la précédente année.

Je vous confirme qu'ensemble votre conseil municipal ainsi que les gestionnaires ont démontré une attention particulière dans la gestion des fonds publics de façon à réaliser de nouveaux projets tout en nous permettant de maintenir une bonne santé financière.

Voici donc les grandes lignes du rapport financier :

Revenus	3 832 390 \$
Dépenses	2 652 967 \$
(incluant 147 228 \$ en quotes-parts à la MRC)	
Affectations	187 599 \$
Remboursement de dettes	150 400 \$
Excédent	841 424 \$



Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés des organismes qui sont sous le contrôle de la municipalité de Saint-Liboire comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets, l'état consolidé des flux de trésorerie et l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

De plus, l'auditeur indique que le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 de la municipalité de Saint-Liboire a été établi, conformément aux exigences légales de la Loi sur la fiscalité municipale.

Comme mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici le détail de leur rémunération de la présente année :

- *Rémunération annuelle du Maire : 16 320 \$*
- *Allocation de dépenses du Maire : 8 160 \$*
- *Rémunération annuelle d'un conseiller : 5 440 \$*
- *Allocation de dépenses d'un conseiller : 2 720 \$*
- *Rémunération additionnelle maire suppléant : 1 632 \$*
- *Allocation de dépenses additionnelle maire suppléant : 816 \$*
- *Rémunération annuelle du Maire à la MRC : 5 273 \$*
- *Allocation de dépenses du Maire à la MRC: 2 636,50 \$*
- *Rémunération annuelle du délégué à la Régie : 764,72 \$*
- *Allocation de dépenses du délégué à la Régie : 382,36 \$*

Les montants provenant des deniers municipaux ont été établis à la suite à l'adoption du règlement numéro 311-18 *concernant la rémunération des élus*, incluant une majoration minimum annuelle de 2%, comme prévu audit règlement.

Je remercie nos dévoués employés, membres du conseil, tous les comités, nos précieux bénévoles, et tous les organismes de la Municipalité de plus que notre service incendie « pompiers » et premiers répondants pour leur bon travail, leur assiduité, leur dévouement, leur professionnalisme et leur excellente collaboration.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, tout commentaire ou toute plainte, notre personnel municipal est là pour vous accueillir et vous répondre.

Merci de votre confiance.

Déposé ce 2 JUIN 2020 à la séance du conseil.

(signé Claude Vadnais)

CLAUDE VADNAIS, Maire

Ce rapport sera diffusé sur le site internet de la municipalité au www.st-liboire.ca